



**CONSULAT
GÉNÉRAL
DE FRANCE
À SHANGHAI**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONSULAT GENERAL DE FRANCE A SHANGHAI

Soho Zhongshan Plaza Bâtiment A - 18ème étage
1055 Zhongshan Xi Lu 200051 Shanghai

le 03/11/2020

Téléphone : +86 (21) 60106300

**Objet : PROCES VERBAL DU 2EME CONSEIL CONSULAIRE DES BOURSES
SCOLAIRES 2020/2021**

La séance plénière du Conseil Consulaire s'est tenue au consulat le 02/11/2020 au local suivant :

Salle Montigny et visioconférence

Participants :

Etaient présents :

Membres de droit :

- Mme RAMESH Prisca, Chef de poste ou son représentant, consule adjointe, cheffe de chancellerie, Présidente du Conseil consulaire
- M. MISSOFFE Augustin, conseiller consulaire, vice-président du conseil consulaire
- M. PRUDHOMMEAUX Grégory, conseiller consulaire

Membre désigné :

- Mme ANTOINE Amandine, Représentant établissement d'enseignement, Référente pédagogique
- M. BIGAN Nicolas, Représentant établissement d'enseignement, directeur
- Mme BOUE Séverine, Conseiller culturel ou son représentant, attaché de coopération universitaire
- Mme GOUIX Anne-Sophie, Représentant établissement d'enseignement, proviseure
- Mme LARQUEMIN Anne-France, Représentant des associations de Français à l'étranger (reconnues d'utilité publique), présidente
- M. LAURENT Thierry, Représentant des associations de Français à l'étranger (reconnues d'utilité publique), Secrétaire

Experts :

- M. BANNWARTH Thomas, Représentant d'autres associations de Français, Secrétaire général
- Mme DESPRES Caroline, Représentant des parents d'élèves, représentante des parents d'élèves
- Mme HARIF Sophie, Représentant des organisations syndicales représentatives des personnels enseignants, représentante SNES
- Mme IOSUB Lilia, Représentant des organisations syndicales représentatives des personnels enseignants, représentante Snuipp
- M. PECHOUX David, Autre, directeur exécutif

- Mme TAILLEMAN Sandrine, Agent comptable de l'établissement, directrice administrative et financière
- M. TANGUY Ronan, Agent comptable de l'établissement, représentante
- M. VINCIGUERRA Marco, Représentant des parents d'élèves, président de l'association des parents d'élèves
- M. FARBAT Daniel, Agent consulaire en charge des dossiers de bourses scolaires, expert
- M. RALAMBOARISON Geoffroy, Agent consulaire en charge des dossiers de bourses scolaires, expert

A participé par visioconférence :

Membre de droit :

- M. MENNETRET Gilbert, Autre, conseiller consulaire

Excusés :

- M. BARES Julien, Autre, conseiller consulaire
- Mme BART laura, Représentant établissement d'enseignement, Responsable administrative
- M. MAURIZOT David, Représentant d'autres associations de français, Président
- M. VUATTOUX Romain, Représentant des associations de français à l'étranger (reconnues d'utilité publique), représentant

Ont été mis à disposition des membres du conseil consulaire les documents de travail suivants:

- Ordre du jour,
- Instruction générale,
- Télégramme de cadrage,
- Eléments du barème,
- Tarifs scolaires pour l'année scolaire,
- Liste des demandes

Première partie avant examen des dossiers individuels

La Présidente du conseil consulaire ouvre la séance à 12h02.

Les associations de parents d'élèves représentées n'ayant pas d'existence juridique, leurs représentants sont présents en qualité de membres experts. Les représentants des organisations syndicales n'ayant pas été élus dans le cadre des élections professionnelles du CCPL, ils sont également présents en tant que membres experts.

La Présidente du Conseil Consulaire a rappelé les principes de l'attribution des bourses, les résultats issus du CCB1, l'enveloppe limitative allouée pour l'année 2020/2021, et le cadre règlementaire et budgétaire. Les principes de neutralité et de confidentialité ont été soulignés avant le début de l'examen des dossiers.

Après avoir fait un point sur les deux ajournements en CCB1 dont les familles n'ont pas donné suite aux sollicitations du poste, elle a également présenté un récapitulatif de l'état des demandes présentées en CCB2 pour l'année scolaire 2020/2021 avec une mise en perspective avec l'année précédente. Elle a fait remarquer que le nombre de demandes est sensiblement identique d'une année à l'autre.

L'agent en charge des bourses scolaires et secrétaire désigné du conseil a donné des détails sur la campagne en objet :

- 5 premières demandes tardives (8 élèves)
- 3 renouvellements tardifs (4 élèves)
- 3 révisions de décision en CCB1 (4 élèves)
- 2 ajournements décidés en CCB1 (2 élèves).

Puis il a présenté le calendrier en CCB2 et les dates extrêmes relatives aux dépôts de dossiers:

- Campagne ouverte courant août (semaine du lundi 17 août), avec une date limite de dépôt des dossiers au lundi 21 septembre ;
- Réception des compléments au-delà du 21 septembre ;
- Rendez-vous pour entretien au consulat jusqu'au jeudi 22 octobre ;
- Conduite d'entretiens téléphoniques jusqu'au mardi 20 octobre;
- Visites à domicile (personnes prévenues ½ journée avant), au nombre de 5, entre les lundis 12 et 19 octobre.

Enfin, il a rappelé un point concernant la liste des pièces exigées pour la constitution d'un dossier complet ; le poste a bien exigé les documents ajoutés en CCB1 2020/2021 à la liste des documents requis, soit les relevés bancaires des 3 derniers mois et les relevés des transactions Wechat et Alipay des 3 derniers mois par extraction PDF.

Examen des dossiers individuels

Dossiers proposés pour accord : 9 familles (11 élèves)

Dossiers proposés au rejet : 5 familles (9 élèves)

Observations suivant l'examen des dossiers / synthèse de la séance

Une question a été soulevée par une représentante d'organisation syndicale représentative des personnels enseignants; La question portait sur l'enveloppe en CCB1 qui était plus élevée en CCB1 pour l'année 2019/2020 qu'en CCB2 pour l'année scolaire 2020/2021. La présidente du conseil consulaire a répondu que l'enveloppe allouée en CCB2 pour l'année 2019/2020 est à un niveau équivalent à celle allouée en CCB2 pour cette année 2020/2021. Un conseil consulaire a ajouté que le nombre de couples mixtes (franco-chinois et franco-tiers) demandant une bourse scolaire entre les différents CCB et les différentes années peut être un paramètre de différence d'enveloppe globale.

La Présidente clôt les travaux à 13h14, remercie son collaborateur pour le travail effectué et les membres pour leur contribution.